

Préambule

Rattaché à l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc Saint Joseph de Remiremont, le Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA) du Saint Mont a pour mission de former des jeunes talents en leur offrant un enseignement de qualité, basé sur les valeurs éducatives du suivi, de l'excellence et de l'engagement.

Notre projet éducatif vise à préparer nos apprentis à devenir des professionnels compétents, responsables et épanouis.

Nous croyons en la capacité de chacun et chacun à réussir et à s'épanouir dans son domaine d'activité. En travaillant en partenariat avec les familles et les professionnels, nous contribuons à la formation de futurs talents compétents et responsables.

1. Le suivi

Nous accordons une grande importance à l'accompagnement individuel de nos apprentis. Nous nous engageons à suivre chacune et chacun de manière personnalisée, en tenant compte de ses besoins, de ses aspirations et de son potentiel.

Nous favorisons un environnement bienveillant où les apprenants se sentent soutenus et écoutés. Nous encourageons la communication ouverte entre les formateurs, les apprenants et les familles, afin de favoriser leur réussite et leur épanouissement.

2. L'excellence

Nous visons l'excellence dans nos programmes de formation et dans l'acquisition des compétences professionnelles.

Notre corps enseignant est composé de formateurs qualifiés, expérimentés et passionnés par la transmission.

Nous veillons à ce que nos programmes soient en adéquation avec les exigences du marché du travail et nous encourageons la mise à jour régulière des contenus pédagogiques.

Nous cherchons à développer chez nos apprentis des connaissances approfondies, des compétences techniques solides et une capacité à s'adapter aux évolutions et aux exigences de leur secteur professionnel.

3. L'engagement

Nous encourageons nos apprentis à s'investir dans leur parcours de formation. Nous les incitons à être acteurs de leur apprentissage, à développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur esprit d'initiative. Nous promovons également l'engagement citoyen et l'ouverture d'esprit en encourageant la participation à des projets associatifs, des actions solidaires et des activités culturelles.

MISSIONS DES CFA (Article L.6231-2 du code du travail)

Les centres de formation dispensant des actions de formation par apprentissage ont pour mission :

1° D' **accompagner les personnes**, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel. Pour les personnes en situation de handicap, le centre de formation d'apprentis appuie la recherche d'un employeur et facilite leur intégration tant en centre de formation d'apprentis qu'en entreprise en proposant les adaptations nécessaires au bon déroulement de leur contrat d'apprentissage. Pour accomplir cette mission, le centre de formation d'apprentis désigne un référent chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap

2° D' appuyer et d'**accompagner** les postulants à l'apprentissage dans leur **recherche d'un employeur**

3° D'assurer la **cohérence** entre la **formation** dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage

4° D' **informer**, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs **droits et devoirs** en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel

5° De permettre aux **apprentis en rupture de contrat** la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles [L. 6342-1](#) et [L. 6341-1](#)

6 D'apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un **accompagnement** aux apprentis pour prévenir ou résoudre les **difficultés** d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage

7° De favoriser la **mixité** au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'**égalité** entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité. Ils participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers

8° D'encourager la **mixité des métiers** et l'**égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis.

9° De favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la **diversité** au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité

10° D'encourager la **mobilité** nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité

11° D'assurer le suivi et l'**accompagnement** des apprentis quand la **formation** prévue au 2° de l'article L. 6211-2 est dispensée en tout ou partie à **distance**

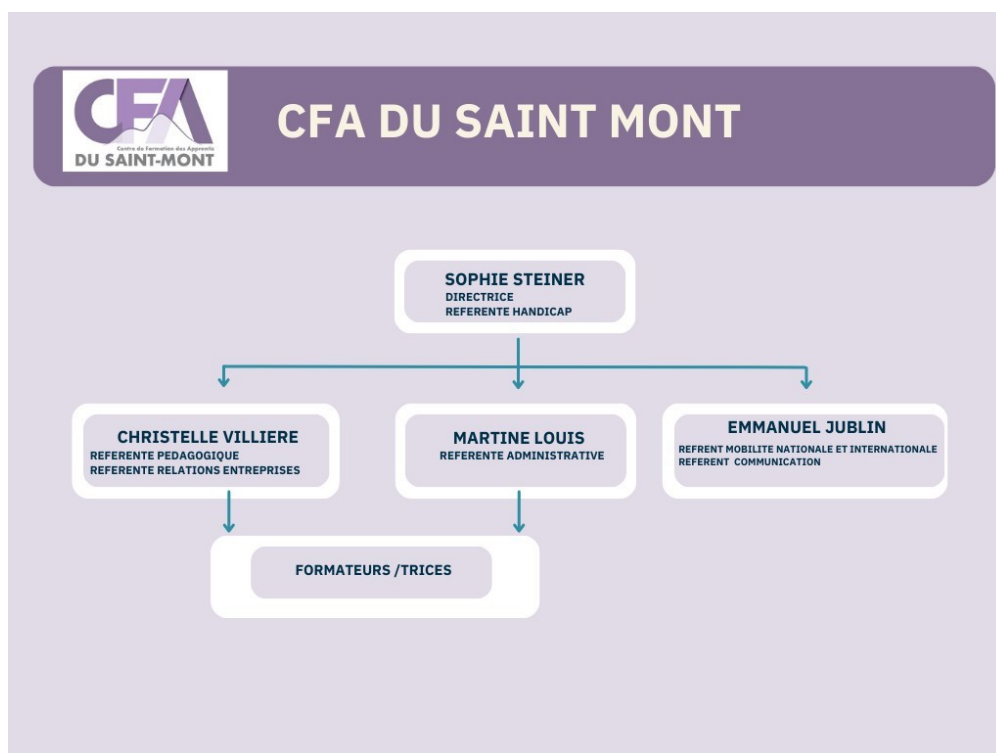
12° D'évaluer les **compétences** acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur

13° D'accompagner les **apprentis** ayant interrompu leur formation et ceux **n'ayant pas**, à l'issue de leur formation, obtenu de **diplôme** ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation

14° D'accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux **aides** auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur

Présentation du CFA

Le CFA du SAINT MONT est un organisme de formation monosite situé 6 rue du Canton à REMIREMONT 88200 et dont le siège social est situé à la même adresse.



Le référent pédagogique :

Madame Christelle VILLIÈRE a pour mission de **construire**, en lien avec l'équipe pédagogique, le **programme** et les **déroulés des formations**. Elle est la **garante du bon fonctionnement** de la formation et de l'**acquisition des compétences professionnelles**.

Le référent entreprise :

Madame Christelle VILLIÈRE a pour mission d'accompagner les apprentis dans la **recherche de structure d'alternance**, dans la **contractualisation du contrat d'apprentissage** et de veiller à la **bonne mise en œuvre de l'alternance** en organisant les rendez-vous avec les maîtres d'apprentissage. C'est la personne à contacter en cas de problématiques liées à l'alternance et aux relations entreprises.

Le référent administratif :

Madame Martine LOUIS est la référente administrative de l'établissement. Ses responsabilités couvrent l'ensemble des **démarches administratives**, de l'inscription à la création des documents de contractualisation, mais également sur le **suivi de l'assiduité** et dans le **suivi et la création des éléments de suivi pédagogique** (attestation de présence, relevé de note, convocation aux examens).

Le référent handicap :

Madame Sophie STEINER est la référente handicap. Sa mission est **d'accompagner nos apprentis en situation de handicap** à trouver une structure d'alternance répondant à leurs **besoins d'aménagement ou de compensation**. Elle veille également à la **conformité** du CFA sur les obligations liées à la **Loi du 5 Février 2005** et à adapter les formations en conséquence.

Le référent mobilité nationale et internationale :

Monsieur Emmanuel JUBLIN est le référent mobilité nationale et internationale. Sa mission est de **proposer des modules de formations** pouvant se faire **hors des murs** du CFA, au niveau **national et international**. Il accompagne l'apprenti dans la concrétisation de son projet et dans la réalisation des tâches administratives qui en découlent.

Présentation des formations dispensées en apprentissage

Bac professionnel logistique en deux ans :

La/le titulaire de la spécialité « logistique » du Baccalauréat professionnel prépare, et/ou réalise des opérations de réception et de stockage, de préparations de commandes et d'expéditions de marchandises. Il contribue au suivi et à l'optimisation du stockage. Il/elle maîtrise la conduite d'engins de manutention. Dans ses activités, il/elle respecte les procédures, les règles de sécurité, les normes qualité et environnementales.

BTS Tourisme :

La/le titulaire du BTS Tourisme occupe des fonctions centrées sur la relation avec les touristes individuels ou collectifs d'une part et avec les offreurs de prestations logistiques d'autre part. Elle/il doit tenir compte du cadre organisationnel et juridique, du marché touristique ainsi que des dispositifs liés au développement durable.

La/le titulaire du BTS Tourisme est un professionnel qui est en mesure d'informer et de conseiller les clients français et étrangers sur des prestations touristiques. Il est capable de finaliser la vente et d'en assurer le suivi commercial.

Il crée des produits touristiques, accueille et accompagne des touristes. Il collecte, traite et diffuse l'information en lien avec le secteur du tourisme.

BTS Economie Sociale et Familiale (ESF)

La/le titulaire du BTS ESF intervient sur des missions d'expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation, santé, budget, consommation, environnement, énergie, habitat, logement.

Elle/il assure différentes fonctions : conseils et expertises technologiques, organisation technique de la vie quotidienne dans un service ou un établissement, formation et communication.

Toutes les formations mentionnées ci-dessus sont présentées de manière plus détaillées sur le site du CFA : <https://www.cfa-saint-mont.com/>

Le projet d'établissement

Le projet quinquennal d'établissement est construit au travers de deux axes :

- 1- Fournir un enseignement de qualité pour favoriser l'insertion professionnelle des apprenants
- 2- Accompagner chaque apprenti dans la construction de son parcours citoyen

Plan d'action v1.0

2023		
<p>Axe 1 :</p> <p>Fournir un enseignement de qualité pour favoriser l'insertion professionnelle des apprenants</p>	<p>Corréler nos modalités pédagogiques avec le mode d'apprentissage en alternance</p>	<p>Dispenser un enseignement de qualité pour favoriser l'insertion professionnelle des apprenants</p> <p>Adapter les parcours pour que chacun y trouve sa place</p> <p>Construire des modalités pédagogiques adaptées aux besoins des apprenants</p> <p>Valoriser les talents et répondre aux aspirations des apprenants par la diversité des parcours</p> <p>Liens étroits entre le CFA et les structures d'accueil des apprentis</p> <p>Partenariats à construire avec les différents organismes chargés de l'insertion professionnelle</p>
	<p>Atelier de RETEX sur les</p>	<p>Programmation prévue dans le</p>

	premières formations en apprentissage	calendrier La personne responsable de cet atelier sera définie lors du 2 ^{ème} Conseil de perfectionnement
Axe 2 : La formation du futur citoyen	Parcours de citoyenneté	Contribuer à former des citoyens responsables en construisant un parcours citoyen qui fasse du bien vivre ensemble une priorité et en associant à cette réflexion tous les membres de l'équipe éducative Guider chacun vers l'apprentissage assuré de sa citoyenneté, par des temps de formation et de dialogue Développer le sens de l'autonomie et le sens de la responsabilité par des temps de formation et de dialogue Accompagner l'accueil des élèves présentant une fragilité ou un handicap
	L'élection des représentant des apprentis	Mise en œuvre dès le début de la formation. Faire participer les élèves représentants de classe dans les choix de projets éducatifs
	Constitution d'un Conseil de vie apprentis	Programmation prévue dans le calendrier